Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260605-63_2026-DE

PLOUHA
LES FALAISES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026 – N° 63/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de PLOUHA, légalement convoqués le 30 mai 2026, se sont réunis à l'Espace Hermine sous la présidence de Madame RUMIANO Valérie, Maire.

Etaient présents : Valérie RUMIANO, Ghislaine LE POLÈS, Sébastien GUIOT, Nadia MOREL, Aymeric STERMANN, Martine ANTHOINE, Marc LE CHAT, Françoise DISQUAY, Éric MANGENOT, Christian HODY, Françoise BOUILLER, Régis LE MÉE, Christian MALEFANT, Christophe LE MEUR, Muriel MICHOT, Guénolé TRICOT, Charline MARTEL, Nadège SANSON et Nadine DERRIEN.

Absents excusés : Gérald ANTOINE (donne procuration à Valérie RUMIANO), Anne-Lise NOCET (donne procuration à Françoise DISQUAY), Maud LE BRETON (donne procuration à Guénolé TRICOT), Tiphaine KERBOEUF (donne procuration à Nadia MOREL), Xavier COMPAIN (donne procuration à Nadège SANSON) et Benoit JAHAN (donne procuration à Nadine DERRIEN), Cyrille BERMONT et Christine LANCASTER.

Secrétaire de séance : Nadia MOREL
Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 19 - Pouvoirs : 6 - Votants : 25

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) – DÉSIGNATION DES MEMBRES

Madame Valérie RUMIANO, Maire, expose à l'assemblée que le Conseil Communautaire du 28 avril 2026 a décidé d'instaurer la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées entre la Commune et ses communes membres. Elle précise également que le Conseil Communautaire a acté que cette commission sera composée d'un représentant (conseiller municipal ou communautaire) et un suppléant par commune,

Vu l'article 1609 nonies C IV § 1er du Code Général des Impôts,

Considérant qu'une CLECT est créée entre la communauté de communes et ses communes membres, par l'organe délibérant de l'établissement public, qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers,

Considérant que chaque conseil municipal dispose d'un membre titulaire et d'un membre suppléant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, par 23 voix pour et 2 abstentions, décide de nommer à la CLECT les membres suivants :

Membre titulaire : Sébastien GUIOT

Membre suppléant : Valérie RUMIANO

A Plouha, le 8 juin 2026

Madame Le Maire,

MAIRIE DE PLOUHA (Côtes-d'Armor)

Affiché le : - 9 JUIN 2026

Valérie RUMIANO